
	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT	
<b>Nom du Document :</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
<b>Version du Document :</b>	1.0
<b>Date de dernière publication :</b>	06/07/2018
<b>Classification :</b>	<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Restreint <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Public


INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT : ETAT DES VERSIONS SUCCESSIVES					
INDICE	DATE	OBSERVATIONS	REDAC.	VERIF.	APPROB.
0.1	22/03/2018	Création	CVY	LPS	
0.2	21/05/2018	Modification	LPS		
0.3	30/05/2018	Modification	LTT	LPS	
0.4	29/06/2018	Modification	LPS		
1.0	06/07/2018	Validation	LPS		DIR

DIFFUSION
<p><i>La présente politique formalisée de protection des données à caractère personnel de notre groupe, à destination des collaborateurs de l'entreprise et des personnes extérieures concernées par les traitements, est accessible et disponible en interne auprès des collaborateurs via l'intranet, et en externe via les sites internet, les contrats et les documents commerciaux.</i></p>

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

## Table des matières

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DEFINITIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>3. LES GRANDS PRINCIPES DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 6</b>	
3.1.    DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITES DE RESPONSABLE DE TRAITEMENT (RT) .....	6
3.2.    DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITES DE SOUS-TRAITANT (ST) .....	9
<b>4. EN SYNTHESE, LES 10 PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE NOTRE GROUPE .....</b>	<b>10</b>

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

## 1. PREAMBULE

---

Dans le cadre de ses relations d'affaires et de son activité, le Groupe Diffusion Plus est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives à ses partenaires (fournisseurs, prestataires, partenaires commerciaux et clients) et à ses propres collaborateurs.

Soucieux de favoriser l'innovation tout en construisant une relation de confiance durable basée sur le respect mutuel et le partage de valeurs sociales responsables, le Groupe Diffusion Plus a mis en place des moyens techniques et organisationnels afin de protéger les données personnelles qu'il traite.

Le Règlement européen dit Règlement Général de Protection des Données à caractère Personnel, entré en vigueur le 25 mai 2018, est venu introduire un système d'autorégulation, exigeant de tout acteur de traitement de données personnelles de s'astreindre à un corpus de règles et de bonnes pratiques.

Dans cette perspective, le Groupe Diffusion Plus a, dès 2017, mis en œuvre un certain nombre d'actions et de mesures pour se conformer aux nouvelles règles.

Dans ce cadre, la présente politique de protection des données à caractère personnel a été définie pour intégrer les nouvelles règles européennes au sein du Groupe. Elle constitue un domaine prioritaire dans notre démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

La présente politique a ainsi pour objet de présenter les engagements pris par le Groupe Diffusion Plus en matière de protection des données personnelles. Le Groupe Diffusion Plus est constitué de la société mère et de ses filiales françaises dont il détient directement ou indirectement au moins 50% du capital social et des droits de vote.

Elle pourra être amenée à évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire applicable.


Sa formalisation traduit notre volonté :

- d'assurer la conformité du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (RGPD).
- d'être à l'écoute des recommandations du Comité Européen de la Protection des Données (CEPD),

Notre politique externe de protection de la vie privée et des données à caractère personnel s'impose à tout collaborateur de notre Groupe amené à traiter ce type de données ainsi qu'à toute personne physique ou morale externe intervenant pour notre compte dans la chaîne de traitements.


La présente politique vous informe au sujet du mode de collecte et de traitement de vos données à caractère personnel ainsi que sur sa manière de définir et de garantir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans la chaîne de traitements.

Le Groupe Diffusion Plus et ses filiales sont qualifiés :

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

- de Responsable de traitement (RT) dans le cadre de leurs activités de gestion et d'animation de leurs clients (sièges sociaux et réseaux) ; les filiales du groupe ont signé un engagement de conformité à la norme simplifiée n° 48 Clients-Prospects de la CNIL ;
- de Sous-traitant (ST) dans le cadre de leurs activités de gestion des traitements des fichiers de leurs clients, dans le respect strict des instructions qui leur sont donnés.

Le Groupe a décidé en juillet 2017 la tenue d'un registre de traitement pour chacune de ses qualifications de RT et de ST, suivant le modèle recommandé par la CNIL et conformément aux exigences du RGPD.

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

## 2. DEFINITIONS

---

- **Données à caractère personnel**

Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou tout autre personne.

*Précisions :*


Une donnée à caractère personnel est un élément qui va permettre d'identifier une personne, directement ou non : celle-ci doit être identifiée (prénom, nom, ...) ou simplement identifiable (sa photo, son numéro de téléphone, ...).

- **Traitement de données à caractère personnel**

Constitue un traitement de données à caractère personnel toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

- **Fichier de données à caractère personnel**

Constitue un fichier de données à caractère personnel, tout ensemble structuré et stable de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés.

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

### 3. LES GRANDS PRINCIPES DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

---

#### 3.1. DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITES DE RESPONSABLE DE TRAITEMENT (RT)

##### *La finalité du traitement*

Nos finalités sont :

- **déterminées** : vos données sont recueillies pour un usage précis et bien défini ;
- **légitimes** : les finalités sont en adéquation avec les normes et réglementation. Nous n'allons jamais à l'encontre de vos droits ou de vos libertés fondamentales ;
- **et explicites** : les finalités sont énoncées de manière compréhensible aux personnes dont les données vont être traitées.

##### *La pertinence des données*

La finalité définie permet de déterminer **la pertinence des données** que nous allons collecter. Seules les données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires pour atteindre la finalité seront collectées et traitées. Nous veillons à mettre à jour les données tout au long des traitements afin que ces dernières ne soient pas obsolètes.

##### *La conservation limitée des données*

La **durée de conservation des données** n'excède pas la durée nécessaire aux finalités et nous vous informons de la durée pour laquelle nous conserverons vos données.

Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés avec notre Groupe, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats.

##### *L'accès restreint aux données*


Seuls les destinataires dûment habilités peuvent accéder, dans le cadre d'une politique de gestion des accès, aux informations nécessaires à leur activité. En effet, notre Groupe définit strictement les règles d'accès et de confidentialité applicables aux données personnelles traitées.

Les droits d'accès sont accordés en adéquation avec la fonction de l'utilisateur et dans le cadre de ses activités au sein du Groupe Diffusion Plus. Ils sont mis à jour en cas d'évolution ou de changement de fonction.

##### *La sécurité*

Notre Groupe détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des traitements de données à caractère personnel pour éviter tout accès par un tiers non autorisé et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données. Ainsi, notre politique de protection des données personnelles s'organise autour de mesures d'ordre logique, physique ou organisationnel. En cas de violation des données engendrant un risque pour les droits et libertés des personnes physiques, il prendra toutes mesures nécessaires pour prévenir la CNIL, et si nécessaire, les personnes concernées.

##### *L'information et les droits des personnes*

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

Suivant cette politique, chaque formulaire de collecte de données informe la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel :

- de l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ;
- de la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;
- du caractère obligatoire ou facultatif de ses réponses ;
- des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- du droit des personnes à l'égard des traitements des données à caractère personnel ;
- de l'existence, le cas échéant, de transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne ;
- de la durée de conservation des catégories de données traitées ou, en cas d'impossibilité, des critères utilisés permettant de déterminer cette durée.

Nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour vous assurer l'accès, la rectification et l'effacement des données à caractère personnel vous concernant lorsque vous en faites la demande. Les données peuvent être rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou lorsque leur collecte, utilisation, communication ou conservation est interdite. Vous disposez également d'un droit d'opposition dans les conditions prévues par les textes.

Le RGPD vous permet l'exercice de nouveaux droits comme le droit à la portabilité, à la limitation de traitement et renforce le droit à l'effacement (dit droit à l'oubli).

Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen, l'exercice de vos droits d'accès, d'interrogation, de modification, d'opposition et de rectification aux informations s'effectue par un courrier adressé à [dpo@groupediffusionplus.fr](mailto:dpo@groupediffusionplus.fr).

Vos demandes doivent être accompagnées d'une photocopie d'un titre d'identité avec votre signature (copie noir et blanc, recto seul).


#### *Les transferts de données hors de l'Union Européenne [le cas échéant]*

En cas de transfert de vos données à caractère personnel vers un pays situé hors de l'Union européenne ou une organisation internationale, les destinataires auront uniquement communication des catégories de données nécessaires à la réalisation de la finalité du traitement.

Conformément à la loi informatique et libertés, le questionnaire de collecte de données précisera et informera la personne auprès de laquelle ont été recueillies des données à caractère personnel, de l'existence de transferts de données à caractère personnel à destination d'un État non membre de l'Union européenne. Dans ce cadre, nous réaliserons l'ensemble des diligences obligatoires appropriées préalablement au transfert.

#### *Les acteurs de la protection des données*

**La Déléguée à la protection des données personnelles (ou Data Privacy Officer - DPO)**

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

Notre Groupe a désigné depuis le 5 Mars 2018 un délégué à la protection des données personnelles mutualisée (DPO), rattaché à la Direction Générale du Groupe Diffusion Plus et membre du Comité de Direction Groupe .

Les missions du DPO consistent à assurer la conformité et la sécurité des traitements de données à caractère personnel. Dans l’accomplissement de ses missions, le DPO tient dument compte du risque associé aux opérations de traitement compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement. Il peut être amené à demander la réalisation d’une analyse d’impact relative à la protection des données personnelles, notamment en cas de traitement de données sensibles, et à veiller à sa bonne réalisation. En cas de risque élevé sur la vie privée, il est en charge de consulter la CNIL pour avis avant de démarrer le traitement.

### **Les correspondants à la protection des données personnelles**

Un réseau de correspondants à la protection des données personnelles couvre l’ensemble des traitements de nos filiales. Un correspondant est désigné par filiale.

Chaque correspondant contribue dans sa sphère propre :

- à l’application générale du droit de la protection des données à caractère personnel ;
- à l’exactitude et à la complétude de la cartographie des traitements et des formalités déclaratives auprès du DPO afin d’alimenter les registres des traitements (1 registre par filiale);
- au dispositif de permanence auprès de la CNIL en cas d’absence ponctuelle du DPO lors d’un éventuel contrôle ;
- au maintien du niveau d’excellence conforme au référentiel de gouvernance de la CNIL.

En particulier, pour les traitements le concernant, le correspondant participe au circuit d’exercice des droits des personnes.

### **Le Responsable de traitement**

Responsable de tout manquement à la loi informatique et Libertés qui pourrait être constaté au sein de son organisme sans s’exonérer d’aucune responsabilité civile, administrative ou pénale sur ce plan, le Directeur Général de chacune des filiales est garant du respect de la politique de protection externe telles que publiée par notre Groupe après validation par le DPO.


En fournissant les moyens nécessaires, il veille au bon fonctionnement de l’organisation qui porte cette politique de protection afin de répondre aux recommandations du référentiel de gouvernance de l’autorité de contrôle.

### **Les Sous-traitants**

Les sous-traitants sont des prestataires externes auxquels notre groupe peut faire appel pour recueillir, utiliser et traiter de quelque manière que ce soit, les données personnelles pour notre compte.

Les sous-traitants sont tenus d’appliquer notre politique de protection des données et toute autre mesure de mise en conformité déployée par notre groupe.



	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

### 3.2. DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITES DE SOUS-TRAITANT (ST)

#### *Nos garanties*

Notre groupe s'engage à mettre en œuvre toute mesure technique et organisationnelle pour satisfaire aux exigences de la réglementation en vigueur dans le cadre de la protection des données personnelles, notamment en termes de connaissances spécialisées, de fiabilité et de ressources.

#### *La chaine de sous-traitance*

Le cas échéant, notre groupe s'engage à ne recruter que des sous-traitants présentant un niveau de garantie approprié, et obtenir l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, de son client Responsable de traitement. En cas de modification ou de changement de sous-traitant, le groupe s'engage à en informer son client lequel pourra émettre des objections. Les relations entre le groupe et ses éventuels sous-traitants seront encadrés par un contrat reprenant les exigences légales et réglementaires en vigueur.

#### *Les instructions du client*


Le groupe s'engage à respecter les termes du contrat qui le lie à son client et à appliquer scrupuleusement les instructions documentées et écrites qui lui seront données, notamment concernant :

- Les exigences de sécurité et de confidentialité
- Le choix d'éventuel sous-traitant
- L'éventuel transfert vers un pays tiers
- La suppression des données
- La réalisation d'audit

Le groupe s'engage à informer son client si une instruction lui semble constituer une infraction à la réglementation en vigueur dans le domaine de la protection des données personnelles.


#### *Notre engagement de coopération*

Le cas échéant, le groupe s'engage à coopérer avec la CNIL dans l'exercice de ses missions, à la demande de son client ou de la CNIL elle-même.


	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

#### 4. EN SYNTHÈSE, LES 10 PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE NOTRE GROUPE

<b>1 - RESPONSABILITE</b>	<p>Chaque filiale du groupe est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre directement ou indirectement en France et à l'étranger. En conséquence, elle doit se conformer strictement à la loi Informatique et Libertés et au RGPD et documenter sa conformité (accountability).</p> <p>Conformément aux exigences légales, elle accomplit toutes les diligences requises et nécessaires à la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel que les données concernent ses clients ou ses collaborateurs.</p>
<b>2 - DÉTERMINATION DES FINALITÉS DE LA COLLECTE</b>	Chaque filiale du groupe détermine les finalités des traitements pour lesquelles elle est responsable de traitement. Ses finalités doivent être légitimes et respectées pendant la durée de vie du traitement.
<b>3 - TRANSPARENCE ET LICÉITÉ DE LA COLLECTE</b>	<p>Aucune filiale du groupe ne collecte de données à caractère personnel à l'insu des personnes concernées.</p> <p>Elle s'engage à ne pas collecter des données à caractère personnel lorsque les personnes concernées s'y opposent légitimement.</p> <p>Elle fournit aux personnes concernées, auprès desquelles elle recueille leurs données à caractère personnel, les informations sur la finalité du traitement, l'identité du responsable du traitement et sur l'étendue de leurs droits.</p> <p>Chaque filiale du groupe vérifie la base légale du traitement mis en place et s'assurera d'obtenir le consentement des personnes concernées si nécessaires.</p>
<b>4 - LIMITATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES</b>	Chaque filiale du groupe se limite au recueil des seules données à caractère personnel nécessaires à l'atteinte des finalités énoncées.
<b>5 - LIMITATION DE LA CONSERVATION DES DONNÉES</b>	Chaque filiale du groupe veille à la mise à jour des données à caractère personnel qu'elle traite tout en respectant les finalités visées.

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

	<p>Elle ne conserve aucune donnée à caractère personnel sans limitation de durée. Les durées de conservation sont définies et n'excèdent pas celles nécessaires à l'atteinte des finalités visées.</p> <p>Chaque filiale dans le cadre des activités de sous-traitant, s'assure que la durée de conservation des données à caractère personnel est définie contractuellement ou à défaut 90 jours après la fourniture du service.</p>
<b>6 - SÉCURITÉ DES DONNÉES</b>	<p>Chaque filiale du groupe doit déterminer et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la protection des systèmes de traitement de données à caractère personnel pour éviter toute intrusion malveillante et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données à des personnes non autorisées.</p> <p>Elle définit une politique de sécurité de son système d'information et met en œuvre des mesures de sécurité permettant de garantir la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données.</p> <p>Elle exige de ses sous-traitants qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer un niveau de sécurité au moins équivalent et assure la confidentialité des données à caractère personnel.</p> <p>En cas de violation des données engendrant un risque pour les droits et libertés des personnes physiques, elle suit la procédure de notification en cas de violation des données mise en place par le groupe, et notifie la violation au responsable de traitement ou à la CNIL selon les cas, et communique si nécessaire directement auprès des personnes concernées.</p> <p>Chaque filiale s'engage à entreprendre dès 2018 l'adhésion à un Code de conduite ou une certification concernant la sécurité des systèmes d'information.</p>
<b>7 - EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES</b>	<p>Chaque filiale du groupe met en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à tout client, collaborateur et a fortiori toute personne d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant.</p> <p>Chaque filiale s'assure de fournir une réponse par l'intermédiaire du DPO ou du Correspondant interne à la filiale, à toute personne qui qui</p>

	<b>GROUPE DIFFUSION PLUS</b>	GDP/RGPD
	<b>Politique Externe de Protection des données à caractère personnel</b>	Politique Externe de Protection des données personnelles v1.0
		VERSION 1.0
		06/07/2018

	<p>souhaite être informée sur l'existence de données à caractère personnel qui la concernent et de l'usage qui en est fait.</p> <p>Elle met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir aux clients et aux collaborateurs l'accès aux données à caractère personnel qui les concernent lorsqu'ils en font la demande.</p> <p>Le cas échéant, elle prend toute mesure pour rectifier, supprimer les informations erronées, ou, effacer les données ou limiter le traitement si besoin.</p>
<b>8 - COMMUNICATION ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE EXTERNE</b>	<p>Chaque filiale du groupe doit mettre à disposition de ses clients et de ses collaborateurs une information précise sur la politique externe et les principes qui la composent.</p> <p>Elle détermine et met en œuvre l'ensemble des mesures opérationnelles utiles et nécessaires pour permettre à ses services d'appliquer les principes de la politique externe.</p> <p>En ce sens, elle s'engage à sensibiliser et former ses services sur les principes applicables en matière de gestion des données à caractère personnel et doit promouvoir les bonnes pratiques.</p>
<b>9 - RESPECT DES PRINCIPES ÉNONCÉS</b>	<p>Le groupe est pourvu d'un DPO qui veille au respect des règles en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel énoncées dans le présent document.</p> <p>Chaque filiale du groupe doit veiller à garantir les conditions permettant au DPO d'exercer sa mission.</p> <p>Toute personne doit pouvoir informer les Directions Générales des filiales et le DPO du non-respect des principes énoncés ci-dessus.</p>
<b>10 - PÉRENNITÉ DE LA POLITIQUE EXTERNE</b>	<p>Pour les besoins de la pérennité de sa politique externe, le groupe s'assure régulièrement de l'adéquation des principes qui la composent aux évolutions des technologies, du droit et des besoins des clients et des tiers.</p>